



RALLYE FESTIVAL TRASMIERA 2018

ARTICLE 1: GÉNÉRALITÉS

1.1. RALLYE LEGEND CANTABRIA avec la Licence d'Organisation EC-04CT-2017 de la Fédération Automobile du Cantabria, organise le VI RALLYE FESTIVAL TRASMIERA les 10, 11 et 12 mai 2018.

C'est une démonstration historique dans une route fermée réservée à une sélection de voitures d'époque, relançant d'anciens rallyes, mais sans prendre en compte le temps investi, c'est-à-dire pas contre-la-montre.

Rallye Festival Trasmiera N'EST PAS une compétition et n'est donc soumis à aucune réglementation technique ou sportive.

1.2. SECRÉTARIAT

Rallye Legend Cantabria

Las Barreras s/n (Hotel Adelma)

39716.-Hoznayo

Cantabria (ESPAÑA)

Email: rfestivaltrasmiera@gmail.com

1.3. COMITÉ ORGANISATEUR

Directeur du rallye : Laureano Canales

Relations avec les participants: Andrés Bueno, Elena Sunsundegui

Tête du parc fermé: Agustín de Carvalho

Responsable des vérifications administratives: María Canales

Responsable des vérifications techniques: Alberto Méndez

Département informatique: Santiago García

1.4. DESCRIPTION DE L'EVENEMENT

Cet événement est ouvert à:

Une sélection de véhicules de rallye historiques approuvés jusqu'au 31-12-1992.

D'autres véhicules historiques de rallyes plus modernes, mais cela en raison de leur histoire particulière sont d'un grand intérêt pour le développement de l'événement.

Cet événement n'est pas une épreuve de vitesse, mais une démonstration qui ne vise que la notion du plaisir de piloter sans prendre de risques inutiles puisqu'il n'y a pas de temps.

L'attrait est de pouvoir rouler à votre rythme sur une route fermée à la circulation.

Deux personnes maximum seront autorisées à bord.

Les sections de démonstration seront découpées et fermées à la circulation par du personnel autorisé, étant réservés la circulation exclusivement aux participants inscrits et aussi aux véhicules de l'organisation pour des raisons évidentes de sécurité et de contrôle.

Ces sections de démonstration sont reliées entre elles par des tronçons de route ouverts à la circulation dans lesquels il sera obligatoire de se conformer aux règles de circulation en vigueur.

ARTICLE 2: PROGRAMME

Ouverture de l'inscription 1-12-2017

Date limite d'inscription 31-01-2018

Publication des véhicules admis 15-02-2018

Présentation officielle 9-05-2018

Commencement du Rallye Festival Trasmiera 10-05-2018

Fin du rallye 12-05-2018

ARTICLE 3: VÉHICULES AUTORISÉS-ÉQUIPEMENT DE CONFORMITÉ

Ils seront admis exclusivement sur invitation, sur demande, en tenant compte principalement des critères suivants:

**** Anciens véhicules officiels et véhicules de compétition de l'époque.**

**** Modèle de véhicule:** Il est prévu de rassembler le plus grand type possible de modèles, et pour cela, ils seront sélectionnés par ordre de pertinence en compétition, soit en raison de leur nature purement sportive, soit parce qu'ils étaient des modèles populaires dans les rallyes de différents pays .

**** Originalité et décoration:** une priorité spéciale sera donnée aux véhicules ayant une décoration d'époque, quelle qu'elle soit, à condition qu'ils puissent être accrédités avec des photos et (ou) des documents ayant participé à un rallye dans le passé. Son originalité au niveau technique ainsi que son aspect extérieur et intérieur auront également une pertinence particulière. Dans ce chapitre, il est important de noter qu'aucun véhicule **NE SERA PAS ACCEPTÉ** et par conséquent, **NE PRENDRA PAS LE DEPART** le véhicule qui porte des feux auxiliaires qui ne sont pas ceux de l'époque ou qui n'ont pas les formes appropriées des conceptions qui ont été portées. (Les grils de type LED ou similaires sont INTERDITS), car l'esprit de l'événement nous rend inflexible avec ce type d'éclairage.

**** Notoriété de l'équipe:** du même, l'organisation peut se réserver le droit d'admettre une équipe qu'en raison de sa notoriété, peut être d'un grand intérêt pour le développement de l'événement cependant, pour quelque raison que ce soit, ils n'ont pas de monture répondant aux critères décrits ci-dessus.

L'organisation se réserve le droit de ne pas laisser participer une équipe qui ne se conforme pas aux exigences décrites ci-dessus.

Les véhicules doivent être assurés et l'ITV (contrôle technique) doit être en vigueur conforme au code de la route.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'infraction.

3.1 VERIFICATIONS

Ceux-ci auront lieu **SEULEMENT** le jeudi 10 mai de 9h00 à 13h30.

3.2. VÉRIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Ceux-ci assureront l'identification correcte du véhicule et la concordance avec les données du formulaire d'inscription.

Lors des vérifications administratives, le conducteur doit fournir:

** Son permis de conduire et ça carte d'identité valide.

** Si vous n'êtes pas le propriétaire du véhicule; une autorisation par écrit et signé d'utilisation délivrée par le propriétaire du véhicule s'il n'est pas présent.

** Carte grise, contrôle technique et quittance d'assurance en vigueur pour les jours du rallye.

Le co-équipier doit fournir:

** Ça carte d'identité et permis de conduire en vigueur.

3.3. VÉRIFICATIONS TECHNIQUES

Chaque véhicule et participant doit se présenter aux vérifications techniques à l'heure convenue. Celui-ci vous sera communiqué lors des vérifications administratives, et sera effectué dans la position attribuée à chaque participant dans le parc de travail, évitant ainsi le transit inutile de véhicules à travers du parc.

3.3.1. POINTS DE SÉCURITÉ.

L'organisation effectuera les vérifications en examinant les points suivants:

Vérification des pneus qui doivent présenter un bon aspect et une bonne condition.

Vérification du compartiment moteur en accordant une attention particulière au câblage, aux conduites d'essence, au niveau du liquide de frein, à l'équipement d'extinction, etc. Tout doit présenter une apparence impeccable. Vérification du serrage et de l'isolation de la batterie (le cas échéant).

Vérification des feux et des essuie-glaces qui doivent être conformes au code de la route.

Vérification des éléments de sécurité.

Les véhicules doivent porter un triangle d'avertissement et deux gilets réfléchissants.

Les feux d'avertissement seront vérifiés sur tous les véhicules qui les portaient à l'origine.

3.3.2. ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ

Outre les points mentionnés ci-dessus, les organisateurs effectueront des vérifications sur les équipements de sécurité complémentaires suivants:

** Arc de sécurité

Tous les véhicules doivent avoir un arc de sécurité installé.

Les véhicules qui le portent d'origine, doivent respecter au moins la structure de l'époque.

** Baquets (fixations)

Les fixations des baquets doivent être solides et conformes aux règles. Ces fixations seront vérifiées avec une attention particulière.

** Harnais de sécurité.

L'organisation recommande d'utiliser un harnais de sécurité FIA à 6 points. Le système de ceinture de sécurité doit être adapté au concept des sièges de type Baquet.

Il est recommandé d'avoir une courroie courte CUTTER dans le véhicule.

L'utilisation de HANS est recommandée.

** Extincteurs

Le véhicule doit être équipé d'au moins un extincteur 2KG. Il doit être solidement fixé et accessible à la fois au pilote et au copilote. La date de la dernière révision ne doit pas dépasser 2 ans.

** Batterie

Les bornes de la batterie doivent être protégées contre un court-circuit. Ils doivent être isolés par une protection adéquate.

** Casque et sous-couche

Lors des essais de démonstration, les deux occupants doivent porter un casque homologué par la FIA et une sous-couche antidéflagrante.

** Combinaison ignifuge

Lors des essais de démonstration, les deux occupants doivent porter une combinaison ignifuge conforme aux règlements de la FIA.

** Sous-vêtements ignifuges

L'organisation recommande l'utilisation de sous-vêtements ignifuges, car le fait de porter tout autre vêtement habituel ne protège pas du feu et peut entraîner des blessures graves en cas d'incendie.

** Chaussettes et bottines ignifuges

Pour les mêmes critères décrits ci-dessus, l'organisation recommande l'utilisation de bottes et de chaussettes ignifugées.

** Gants ignifugés

L'utilisation de gants ignifuges est également recommandée par l'organisation.

3.4 EXAMEN GÉNÉRAL DU VÉHICULE

À la fin des vérifications techniques, l'organisation peut rejeter la participation d'un véhicule considéré comme «non conforme».

ARTICLE 4: DEVELOPPEMENT DE L'EVENEMENT

Deux personnes, bien habillées, assises et amarrées, avec des casques pour la section de démonstration, seront autorisées à bord du véhicule.

L'intervalle de départ entre voiture et voiture ne peut pas être inférieur à 1 minute, et cela peut être augmenté par l'organisation à votre discrétion si nécessaire.

Le casque ne peut pas être utilisé dans les sections de route ouvertes au trafic général (liaison entre spéciales).

4.1. RECONNAISSANCES

Les règles du code de la route seront respectées lors des reconnaissances.

ARTICLE 5: PÉNALITÉS

5.1. SORTIE INITIALE

La sortie peut être rejetée par l'organisation en cas de:

-Délai de plus de 15 minutes sur l'heure de départ, ou à la sortie de l'une des sections de démonstration.

-Falsification des les documents du véhicule ou des documents personnels (permis de conduire, carte d'identité..)

5.2. EXCLUSION

L'exclusion de l'événement peut être prononcée par l'organisation dans les cas suivants:

Conduite dangereuse, manœuvres déloyales ou conduite antisportive.

**** À ce stade, il convient de noter que la descente de la spéciale « Peña Cabarga » doit être effectuée de façon civique, en suivant les règles du code de la circulation actuel car il s'agit d'une section de liaison et les limites de vitesse autorisées ne peuvent pas être dépassées.**

- Comportement malhonnête envers les organisateurs, les officiels, les autres participants ou envers le public.

-Falsification de la carte de route, ou de tout document de contrôle.

- Ne pas respecter la signalisation, ignorer les ordres du directeur de course ou la signalisation présenté par les commissaires de piste (drapeaux rouges, jaunes ..).

-Faire des "zéros" délibérément dans n'importe quelle partie de la route.

ARTICLE 6: ASSURANCE

Le participant est le seul responsable de tout dommage matériel pouvant survenir à votre véhicule au cours de l'événement. Ceux-ci ne seront en aucun cas la responsabilité de l'organisateur.

Il appartient au participant de vérifier auprès de son assureur s'il est bien couvert pour ce type d'événement.

L'organisation recommande aux participants étrangers de signer une police de rapatriement.

L'organisation souscrira une police d'assurance garantissant la responsabilité civile selon ce qui s'est établi par la loi pour ce type d'événements.

ARTICLE 7: RESPECT DES RÈGLEMENTS ET DES RÈGLES DE BONNE CONDUITE.

Dès l'enregistrement, chaque participant s'engage à lire ces règlements et:

Accepte conforme et respecte les décisions des organisateurs.

Tous les cas imprévus où ce règlement n'est pas respecté entraîneront l'exclusion sans interpellation.

Tout participant qui bloque intentionnellement le passage au reste des participants sera immédiatement exclu.

L'organisation se réserve le droit d'apporter des modifications à ce règlement ou au programme de l'événement, ainsi que d'annuler partiellement ou totalement l'événement si les circonstances l'exigent.

ARTICLE 8: CIRCULATION ET ASSISTANCE

8.1 CIRCULATION DANS LES SECTIONS DE DÉMONSTRATION "TYPE BOUCLE"

Au moment de circuler à travers les boucles, une série de règles sont établies pour le bon développement et le contrôle de ceux-ci, qui sont les suivants:

-Il sera obligatoire de respecter les indications du "road book" de telle sorte qu'il ne soit pas possible de faire plus de tours que ceux stipulés dans le "road book", sous peine d'exclusion. De même, l'interdiction de faire des zéros sous la même sanction est rappelée.

-Tout véhicule atteint doit faciliter le passage à son précédent et en aucun cas l'empêcher; La procédure sera la suivante:

- 1) Ralentissez lentement tout en avertissant votre copilote de l'incident,
- 2) Il mettra le clignotant droit,
- 3) Le copilote «activera la sentinelle» pour avertir son précédent qu'ils y ont cédé avec une sécurité totale au moment de l'exécution de la manœuvre.

-Pour les sections de démonstration "linéaires", les mêmes normes sont établies.

8.2 GRUE; ASSISTANCE DANS LES SECTIONS

En cas de panne pendant le cours, le participant le signalera dûment au moyen du triangle de signalisation, une fois que les gilets ont été placés et également à travers les feux d'avertissement, s'il y a une mauvaise visibilité pour les véhicules suivants.

Les commissaires de route indiqueront la présence de danger dans la section au moyen d'un drapeau jaune (drapeau agité ou fixe)

Toute intervention mécanique sera pour le compte du participant. L'assistance et / ou la grue du participant dans les sections de démonstration ne seront pas possibles avant que l'organisation ne le désigne.

Tout participant qui décide de sauter une partie de l'itinéraire pour des raisons techniques, personnelles ou autres, doit en informer l'organisation avant la sortie de la section où est située la partie de l'itinéraire à ne pas faire.

-En cas de panne, les participants peuvent le résoudre et se réengager dans la section suivante à travers le "super rallye". Pour ce faire, il suffira de remplir la feuille de super rallye imprimée dans le road book et de la présenter dans la « direction de la course ».

8.3 PARC D'ASSISTANCE

8.3.1. Fermeture du parc de service

Le parc d'assistance fermera et devra être vide à 24h00 les 10 et 11 mai 2017.

8.3.2. Comportement dans le parc d'assistance.

Seuls les véhicules participants et ceux disposant du badge officiel "ASSISTANCE" dûment "collé" sur la vitrine auront accès au parc d'assistance (un seul véhicule d'assistance par participant sera autorisé).

Ce dernier ne peut quitter le parc au cours de la manifestation, sauf en cas de départ de l'épreuve pour toute autre raison (panne, décision personnelle, etc ...).

L'organisation établira deux zones annexées au parc dans lesquelles les voitures et les voitures d'assistance peuvent être laissées pour aider.

La surface assignée pour chaque équipe est de 42m². Dans cet espace, le véhicule participant et le véhicule d'assistance doivent entrer.

Il est recommandé d'avoir sous la main un extincteur de 5 kg pour résoudre rapidement tout événement imprévu pouvant survenir.

Le parc de travail ne pourra pas se détériorer, il est donc interdit de fixer des boulons pour les tentes ou d'autres types de fixation perforante qui détériorent la chaussée.

Il est interdit de verser tout type de produit (huiles, liquides, etc.) sur la chaussée du parc pour des raisons environnementales. Dans cet aspect, il est recommandé d'utiliser une bâche de protection sous le véhicule et si n'importe quel type de contaminant est renversé, il devrait être enlevé immédiatement par l'équipement causal.

Tous les déchets doivent être collectés et enlevés.

ARTICLE 9: ENREGISTREMENT

9.1 INSCRIT

Un maximum de 175 inscrits est défini.

9.2 PRÉ-ENREGISTREMENT

Le participant doit effectuer une pré-inscription sur notre site web, et ce sera en attente d'approbation par le comité organisateur, qui vous informera rapidement si vous êtes admis ou non.

Après avoir été admis, le participant doit effectuer le dépôt en tenant compte du montant des frais d'inscription et, le cas échéant, envoyer autant de documents que nécessaire afin de formaliser cet enregistrement.

9.3 DROITS D'INSCRIPTION

Avec la publicité de l'organisateur: 450 Euros

Sans la publicité de l'organisateur: 800 Euros

9.4 DONNÉES BANCAIRES

Le paiement des frais d'inscription sera effectué par virement bancaire au numéro de compte suivant:

ES53 2048 2042 41 3400007922

9.5 REMBOURSEMENT DE L'INSCRIPTION

L'inscription sera remboursée en totalité en cas d'annulation de l'événement.

Dans le cas où l'équipe ne se présente pas ou ne peut pas prendre la sortie, 50% des frais d'inscription seront remboursés.

9.6 ÉLÉMENTS LIVRÉS PAR L'ORGANISATION

Les éléments suivants seront livrés par l'organisateur après avoir effectué les vérifications administratives

2 DORSALES VEHICULE

2 PLAQUES DE RALLYE

1 PLAQUE ASSISTANCE

2 PASSES DE PILOTE

2 PASSES DE NAVIGATEUR

1 ROAD BOOK

2 MAGAZINES « RALLYE FESTIVAL TRASMIERA 2018 »

ARTICLE 10: TROPHÉES

Trophée "Spirit of Trasmiera" de Toivonen Sport.

Ce trophée est établi, qui fait don de "Harri Toivonen" et qui sera décerné à l'équipe qui s'identifie le plus avec le "Trasmiera Spirit", c'est-à-dire, celle qui ressemble le plus aux équipes qui dans les 60-70-80-90 les rallyes à travers la géographie espagnole.

À cette fin, un comité sera nommé qui restera les jours du rassemblement à travers le parc fermé et qui aura compte des détails tels que; véhicule, logistique, vêtements, etc ...

RALLYE LEGEND CANTABRIA.